

(suite)

« Il se nourrit. donc, même quand il est en tournée ou en campagne, de ses produits personnels.

« Il s'intitule inspecteur de la chambre du trésor. Il en est le gardien le plus économe et le plus vigilant. Il n'y puise jamais pour ses besoins personnels, excepté pour l'achat de ses chevaux et de ses armes, suivant les strictes prescriptions du Prophète.

Il est inutile de dire qu'Abd el Kader fait ses prières aux heures indiquées par le Coran. A propos de la prière, je l'ai entendu émettre l'aphorisme suivant :

« Le chrétien est très inférieur à un musulman. Le juif est pire qu'un chrétien.

« L'idolâtre est pire qu'un juif. Le porc est pire qu'un idolâtre.

« Eh bien! l'homme qui ne prie pas, à quelque religion qu'il appartienne, est pire qu'un porc ».

Il s'exprimait ainsi à propos des Arabes qui, pour la plupart, négligent de faire les prières prescrites par le Coran. « Quand le temps le permet, Abd el Kader prie hors de sa tente sur un emplacement nettoyé à cet effet - et ceux qui veulent participer à la prière en commun, qui est plus agréable à Dieu, viennent se placer derrière lui.

« Ces hommes au costume ample et majestueux, rangés sur plusieurs lignes, répétant par intervalles d'une voix rève les répons : Dieu est grand ? - Il n'y a de Dieu que Dieu ! Mohammed est prophète de Dieu! se

prosternant tous ensemble, touchant la terre de leurs fronts et se relevant en élevant les bras vers le ciel, tandis que l'émir récite des versets du Coran: tout cet ensemble offre un spectacle saisissant et solennel.

« Là ne se bornent point les exercices religieux d'Abd el Kader. Il se livre à des méditations entre chaque prière, égrène constamment son chapelet et fait chaque jour, dans sa tente ou à la mosquée quand il se trouve (par hasard) dans une ville, une conférence sur l'unité de Dieu. Il passe pour être un des théologiens les plus érudits de l'époque.

« Il jeûne au moins une fois par semaine, et quel jeûne! Depuis deux heures avant l'aurore jusqu'au coucher du soleil, il ne mange, ni ne boit, ni même ne respire aucun parfum. Je ne sais si j'ai dit qu'il proscrit l'usage du tabac à fumer et tolère à peine le tabac à priser.

« Il s'accorde rarement les douceurs du café. Dès qu'il voit qu'il serait disposé à en prendre l'habitude, il s'en prive pendant plusieurs jours.

« Ses repas sont pris avec une extrême promptitude. Il a proscrit toute espèce de raffinements. Du couscoussou, de la viande bouillie et rôtie, des galettes au beurre et quelques légumes ou fruits de la saison. Pour boisson du l'ben (petit-lait aigre) ou de l'eau. (1) »

(1) Léon ROCHES. - Dix ans à travers l'Islam. 1834-1844. Paris, Perrin et t .Léon 1904, in-18, p. 66-67, 112 à 114.

Il importe de rappeler ici le grand principe dont la déclaration (la fettoua)

fut obtenue par le même Léon Roches, à Kairouan, le 20 août 1841, des plus savants docteurs de l'Afrique du Nord, les ulemas et makkaden de la Zaouïa de Tedjini. C'est en vertu de ce texte que tout bon musulman est autorisé par sa conscience et sa religion à collaborer avec nous :

« Quand un peuple musulman, dont le territoire a été envahi par les infidèles, les a combattus aussi longtemps qu'il a conservé l'espoir de les en chasser, et, quand il est certain que la continuation de la guerre ne peut amener que misère, ruine et mort pour les musulmans, sans aucune chance de vaincre les infidèles, ce peuple, tout en conservant l'espoir de secouer leur joug avec l'aide de Dieu, peut accepter de vivre sous leur domination à la condition expresse qu'ils conserveront le libre exercice de leur religion et que leurs femmes et leurs filles seront respectées. (2) »

(2) Léon ROCHES. - Dix ans à travers l'Islam. 1834-1844. Paris, Perrin et Cie, 1904, in-18, p. 241.

D'ailleurs, l'observation de cette autorisation fut aisée. Tout Arabe qui

avait combattu contre nous, était obligé de reconnaître que nous avons conduit la guerre avec humanité. Voici à ce sujet un témoignage probant (3) :

(3) Extrait d'une lettre écrite par Léon Roches à un de ses parents le 20 janvier 1844, sur les actes prétendus inhumains exercés par nos troupes au cours des razzias.

« Nos soldats tuent uniquement les Arabes qui font usage de leurs armes; ils se contentent d'entourer et de chasser devant eux les hommes inoffensifs, les femmes, les enfants et les troupeaux, qu'ils sont même souvent obligés de défendre contre nos goums (4), beaucoup moins humains que nous à l'égard de leurs compatriotes. Tu verrais avec quels égards nos braves soldats conduisent ces malheureux, et avec quelle sollicitude surtout ils s'occupent des enfants! Combien en avons-nous vu prendre dans leurs bras ces pauvres petits êtres affolés de terreur et parvenir à les calmer, comme aurait pu le faire la mère la plus tendre !

(4) Cavaliers arabes auxiliaires

*(à suivre)*